RSF : "L’arrestation de Kavumbagu traduit un véritable acharnement à son égard"

@rib News, 21/07/2010Reporters sans frontiÃ¨res - CommuniquÃ© de presse - 21 juillet 2010BURUNDI - Le directeur du journal en ligne Net Press arrÃªtÃ© pour "trahison"Reporters sans frontiÃ¨res s'inquiÃ¨te du sort du directeur du journal en ligne Net Press, Jean-Claude Kavumbagu, arrÃªtÃ© alors qu'il se rendait Ã son travail le 17 juillet 2010. Les autoritÃ©s accusent le journaliste de "trahison" suite Ã la publication, le 12 juillet dernier, d'un article intitulÃ© "Le Burundi sera t-il la prochaine cible des shebbab somaliens?"."Nous condamnons cette nouvelle arrestation de Jean-Claude Kavumbagu, qui traduit un vÃ©ritable acharnement des autoritÃ©s burundaises Ã l'Ã©gard de ce directeur, connu pour Ãªtre critique envers le pouvoir. En quatorze ans de mÃ©tier, c'est la cinquiÃ¨me fois qu'il est incarcÃ©rÃ©. Le nouveau motif trouvÃ© pour justifier cette arrestation est en dÃ©calage total avec les faits reprochÃ©s. Son article ne fait que soulever un problÃ¨me rÃ©el au Burundi", a dÃ©clarÃ© l'organisation.
Le 17 juillet, Jean-Claude Kavumbagu a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© par le colonel Nikiza, commissaire gÃ©nÃ©ral de la police pour la rÃ© ouest du Burundi. Celui-ci lui a prÃ©sentÃ© deux mandats d'amener et d'arrÃªt, signÃ©s par RÃ©novat Tabu, substitut du procureur de la RÃ©publique Ã Bujumbura. AprÃ¨s deux heures d'interrogatoire, dans le bureau du magistrat, le journaliste, poursuivi pour "trahison", a Ã©tÃ© placÃ© en dÃ©tention provisoire Ã la prison centrale de Mpimba (Bujumbura). Le 20 juillet, l journaliste a de nouveau Ã©tÃ© entendu par le substitut du procureur de la RÃ©publique.La date du procÃ¨s n'a pour l'instant pas Ã©tÃ© fixÃ©e par les autoritÃ©s judiciaires."Les faits reprochÃ©s Ã Jean-Claude Kavumbagu ne sont pas constitutifs d'une infraction de trahison. Celle-ci, dÃ©finie Ã l'article 570 de notre code pÃ©nal, ne peut Ãªtre commise qu'en temps de guerre. Or, le Burundi n'est pas en Ã©tat de guerre", a dÃ©clarÃ© Me Gabriel Sinarinzi, l'avocat du journaliste, Ã Reporters sans frontiÃ¨res."L'arrestation et le placement en dÃ©tention provisoire de notre client sont des mesures arbitraires et illÃ©gales, qui ne respectent pas les rÃ¨gles de procÃ©dure pÃ©nale. La dÃ©tention provisoire peut Ãªtre prÃ©vue, notamment, afin de prÃ©venir tous troubles Ã l'ordre public. Or, depuis la publication de l'article, il n'y a jamais eu d'incidents de sÃ©curitÃ© pouvant justifier une arrestation aussi hÃ¢tive", a t-il ajoutÃ©.Jean-Claude Kavumbagu n'a jamais reÃ§u de convocation l'invitant Ã se prÃ©senter au substitut du procureur dans le cadre d'une enquÃªte. Durant son premier interrogatoire, il n'a pas eu la possibilitÃ© d'Ãªtre assistÃ© par un avocat. "Nous exigeons sa remise en libertÃ© et l'annulation des charges qui pÃ¨sent contre lui", a dÃ©clarÃ© l'organisation.La derniÃ¨re incarcÃ©ration du journaliste remonte au mois de septembre 2008. Il a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© pour "diffamation" envers le prÃ©sident de la RÃ©publique, avant d'Ãªtre acquittÃ© en mars 2009, aprÃ¨s a passÃ© six mois en prison.